

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi dix-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le onze janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Françoise RAOULT, Martine RECEVEUR, Ronan PRUD'HOMME, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Jacques POULIQUEN, Marc MADEC, Josselin BOIREAU, Monique KERMARC, Patrick LE MERRER, Hervé DERRIEN, Hélène RUMEUR, Emilie MESSAGER, Florence CHARLOU, Marie-Aude LE BORGNE, Pierre-Antoine DEAL, Sophie GALLOUEDEC, Jocelyne PROUFF, Frédérique STEPHAN, Nicolas LOZAC'H, Mickaël DOSSAL, Jean-Pierre CHEVER, Jean-Pierre MAZE.

Absents excusés : Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Armelle CAROFF-BLOC'H (pouvoir donné à Stéphane LOZDOWSKI), Françoise GALLOU (pouvoir donné à Marylaure POULIQUEN), Yvon POULIQUEN (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Thierry BOURGOIN (pouvoir donné à Pierre-Antoine DEAL), Yves ROLLAND (pouvoir donné à Martine RECEVEUR), Erwan PIERRE (pouvoir donné à Françoise RAOULT)

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 27 Votants : 34 Quorum : 17

Marie-Aude LE BORGNE a été élue secrétaire de séance.

- Lecture du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017 par Mme Monique KERMARC, en tant que secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité.
- Mme le Maire souligne que les comptes-rendus de séance, transmis tardivement, ne seront pas lus mais demande, à l'avenir, une plus grande rigueur aux élus, dans leur rôle de secrétaire de séance, pour transmettre les comptes-rendus dans les plus brefs délais, à l'issue de la séance du Conseil Municipal.

OBJET : REPRISE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE PENFO PAR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ACTANT LA CLOTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT, CODE CM180101

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la vente du dernier lot du lotissement de PENFO. Ainsi, le budget annexe du lotissement fait apparaître un déficit de 38 979,60 €. Afin de proposer des prix attractifs, la commune accompagne les budgets des lotissements, prenant en charge le déficit.

En conséquence, Mme le Maire propose une reprise de ce déficit par le budget principal de la commune, pour le montant de 38 979,60 € ainsi qu'une clôture du budget annexe du lotissement de Penfo, toutes les opérations comptables ayant été passées. Mme le Maire souligne la satisfaction pour la commune d'achever une opération de lotissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à :

- **Reprise du déficit du lotissement de Penfo par le budget principal de la commune pour un montant de 38 979,60 €**
- **Clôture du budget annexe du lotissement de Penfo.**

OBJET : TAP (TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES) : BILAN ET PERSPECTIVES, CODE CM180102

Mme le Maire rappelle que la réforme PEILLON de 2013 a instauré la semaine des 4,5 jours et institué des Temps d'Activités Périscolaires. Cette réforme concernait les enfants scolarisés dans les écoles publiques, ceux des écoles privées n'étant pas soumis à cette obligation.

Sur la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, un comité de pilotage s'est mis en place avec comme membres les enseignants, directeurs et représentants de parents d'élèves des trois écoles du territoire, les écoles privées ayant été associées à cette proposition pour les élèves scolarisés dans leur établissement.

Après plusieurs comités de pilotage et une présentation publique aux parents, une nouvelle organisation de la semaine scolaire avait été validée par le Conseil Municipal pour la rentrée scolaire 2013-2014 :

- Classe le mercredi matin, de 8 h 45 à 11 h 45
- TAP les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15^h à 16^h30, de façon alternative entre les écoles, à hauteur de deux créneaux par semaine
- Gratuité des TAP pour les familles.

L'animation des TAP a été portée par EPAL dans le cadre d'un avenant à la DSP (Délégation de Service Public). Le Conseil Municipal a fait le choix d'une gratuité totale des TAP pour tous les enfants de la commune.

A la fin de l'année scolaire 2016-2017, la possibilité a été présentée par le Ministre de l'Education Nationale, après rédaction d'un rapport sénatorial, de revenir au rythme de 4 jours sous certaines conditions.

Le Conseil d'Ecole du 27 novembre 2017 a débattu du sujet. Ses membres souhaitaient majoritairement revenir, dès la rentrée 2018, à la semaine des 4 jours selon les arguments suivants :

- les enseignants observent une fatigue plus accrue chez des élèves.
- Certains élèves en cycle 1 sont davantage en difficultés pour se repérer dans le temps.
- Tous cycles confondus, il est observé par les équipes enseignantes une augmentation du stress due à l'accroissement des moments de transition (Garderie-école-cantine-TAP-école-garderie)

Les parents, consultés en décembre 2017 via un questionnaire établi par le comité de pilotage, avaient également majoritairement souhaité un retour aux 4 jours, comme l'ensemble du personnel enseignant, tout en reconnaissant la qualité des activités proposées aux TAP. Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe en charge de ce dossier, a présenté, via un diaporama, les réponses des enfants et des familles aux questionnaires, soulignant la mobilisation des enfants mais aussi des parents sur les retours des questionnaires.

Sur les 370 enfants concernés, il y a eu 265 réponses dont 127 pour leur maintien et 121 pour leur suppression. Du côté des parents, sur les 195 réponses, 106 sont pour leur suppression, 71 pour la poursuite et 18 ne se prononcent pas. Mme ZANEGUY, ainsi que M. Nicolas LOZAC'H, estiment que les familles se sont d'avantage positionnées sur un retour à la semaine de 4 jours plutôt qu'à l'arrêt des TAP.

Le centre de loisirs de TI GLAS géré par EPAL ainsi que le personnel communal, qui s'était formé et était fortement investi sur les animations des TAP, souhaitait le maintien de l'organisation actuelle. Ainsi, Mme le Maire a remercié le personnel d'EPAL et le personnel communal gérant aussi les TAP pour la qualité et la variété des activités proposées, soulignant également cette belle expérience pour les enfants car elle a notamment permis à certains enfants de se réconcilier avec l'école, les TAP n'étant pas liés à des obligations de réussite scolaire.

Plusieurs élus ont insisté sur l'aspect positif des TAP auprès des enfants car ils ont découvert de nouveaux apprentissages mais ont aussi appris à être plus autonome, à faire des activités en dehors du cadre de l'enseignement. Certaines activités ont été plébiscitées par les enfants : football brésilien, tir à l'arc, pétanque, théâtre. Il a aussi été noté que dans les commentaires, aucun enfant n'a précisé qu'il était fatigué.

Quelques membres du Conseil Municipal ont regretté que le problème des rythmes scolaires, et surtout du rythme de l'enfant, n'ont pas été réglés ; la loi de 2013, jugée incomplète par certains, étant difficile à appliquer de façon uniforme sur tout le territoire en raison des disparités des communes.

Compte tenu des précisions obtenues depuis l'été dernier, fin juin 2017, sur les modalités de retour à 4 jours (dont une circulaire de l'inspection académique du 8 novembre 2017) et compte tenu de la demande du conseil d'école de FML de revenir à la semaine des 4 jours,

Considérant la tenue de plusieurs réunions de concertation les 6 novembre 2017, 4 décembre 2017 et 8 janvier 2018 (en mairie, menées au sein du comité de pilotage, entre des représentants des parents, enseignants et EPAL (représentant le centre de Ti Glas) pour échanger sur une organisation et de nouveaux horaires sur 4 jours.

Un consensus s'est dégagé sur une proposition de retour à la semaine de 4 jours de classe. Pour l'école François-Marie LUZEL, la proposition d'horaire est la suivante :

Lundi	8 h 45	11 h 45	13 h 30	16 h 30
Mardi	8 h 45	11 h 45	13 h 30	16 h 30
Jeudi	8 h 45	11 h 45	13 h 30	16 h 30
Vendredi	8 h 45	11 h 45	13 h 30	16 h 30

Après avoir remercié Mme ZANEGUY et les membres de la commission enfance et le comité de pilotage ayant beaucoup travaillé au cours de ces quatre années, Mme le Maire propose au Conseil Municipal un vote mettant fin aux TAP.

Mme Martine RECEVEUR, salariée d'EPAL, n'a pas pris part au vote.

Pour toutes ces raisons,

En attendant l'avis officiel et règlementaire du Conseil d'Ecole de l'Ecole François-Marie LUZEL,

Sur proposition unanime de la commission enfance,

Mme Le Maire soulignant que le personnel municipal et le personnel du centre de l'enfance de Ti Glas, se sont beaucoup investis dans l'organisation des TAPs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette nouvelle organisation et ces nouveaux horaires afin de permettre :

- **aux parents et enseignants de prendre leurs dispositions pour la rentrée prochaine ;**
- **aux services municipaux et au centre de Ti Glas, d'anticiper les impacts en matière d'organisation : horaires de travail, garderie périscolaire, ALSH du mercredi ... ;**

Mme le Maire mentionne également que lors de la négociation de la dernière DSP (Délégation de Service Public) relative au centre de Ti Glas gérant également les TAP, une modification du contrat s'opérait dès l'évolution de la réglementation à savoir l'extinction du dispositif des TAP.

Le bilan des TAP (diaporama bâti à partir des questionnaires) sera transmis à Mme Sandrine LE FEUR, députée, à sa demande.

OBJET : RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL POUR LA MAISON DU TOURISME, CODE CM180103

Dans le cadre de nombreux contacts avec l'EPIC Maison du tourisme de Morlaix, celui-ci a souhaité faire progresser le tourisme sur le territoire de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner en raison de la qualité de son patrimoine local mais aussi de sa position géographique à la porte du territoire des Monts d'Arrée, en disposant d'un agent à temps complet à l'office du tourisme.

Une convention de mise à disposition existe entre la maison du tourisme et la commune depuis le 1^{er} février 2015, pour cet agent à temps complet. Cette convention arrivant à échéance, Mme le Maire propose de reconduire cette convention de mise à disposition à la maison du tourisme Baie de Morlaix-Monts d'Arrée d'un agent municipal (adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe) à hauteur de 100 %, à compter du 1^{er} février 2018, et ce pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 janvier 2019.

Une convention sera établie, définissant les modalités de mise à disposition de l'agent et du remboursement du coût du traitement et des charges de cet agent et précisera également qu'au cours de cette année, seront étudiées les modalités de transfert de l'agent vers Morlaix Communauté, cette compétence étant communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à signer cette convention avec la maison du tourisme de Morlaix.

OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SDEF (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE), CODE CM180104

Lors de la réunion du comité en date du 13 novembre 2017, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipelement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Les modifications proposées sont exposées dans une note de synthèse produite par le SDEF : elles entendent préciser et compléter les statuts actuels et concernent principalement l'adhésion des EPCI au SDEF, par le biais d'une ou plusieurs compétences optionnelles.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

OBJET : DEMANDE D'INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR DE LA COLLECTIVITE, CODE CM180105

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'indemnité de conseil par M. Serge TANGUY, receveur de la collectivité, s'élevant à un montant de 656,76 € net pour l'exercice 2017.

Elle souligne que le Conseil Municipal de la commune fondatrice de SAINT-THEGONNEC, par délibération du 11 décembre 2015, avait décidé de ne plus accorder d'indemnité de conseil au comptable, mettant en avant les efforts financiers que doivent mener les collectivités locales. Par contre, le Conseil Municipal de la commune fondatrice de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC, par délibération du 10 décembre 2015, avait décidé de verser l'indemnité de conseil au comptable au taux de 100 %.

En conséquence, elle propose que la commune nouvelle SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER se prononce sur cette demande et suggère de ne plus verser cette indemnité, mentionnant les capacités des services communaux de mener le budget mais aussi la rigueur budgétaire que doit avoir la commune.

Mme Françoise RAOULT argumente la position de la commune fondatrice de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC par le rôle privilégié qu'avait le trésorier, au sein de la commune.

Plusieurs élus souhaiteraient que le législateur prenne en considération ces indemnités de conseil dans la rémunération des trésoriers et précisent que ce n'est pas M. TANGUY, trésorier actuel, qui est sanctionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne plus verser d'indemnité au comptable, mettant en avant les efforts financiers demandés à toutes les collectivités locales.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION CAISSE DES ECOLES EN 2018, CODE CM180106

Afin de maintenir un suivi comptable de la Caisse des Ecoles, en début d'année et ce avant le vote du budget primitif 2018 et l'attribution de la subvention annuelle de la commune, Mme le Maire propose de verser une avance de 5 500 € sur la subvention qui sera versée à la Caisse des Ecoles au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition de versement d'une avance de 5 500 €.

Les crédits figurent au c/657361.

7 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission des travaux, voirie et services techniques :

- Réunion de la commission, semaine 5 afin de définir le programme des travaux routiers en 2018.

Commission action sociale, CCAS et logement

- Bilan des activités en 2017 en cours et réunion du CCAS le 20 janvier.

Commission enfance, jeunesse:

- Fin des TAP : révision du contrat de DSP avec EPAL à venir
- Prochainement, commission mixte enfance et aménagement pour la circulation aux abords des écoles.

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Demandes de subvention à déposer en mairie par les associations pour le 29 janvier 2018, délai de rigueur.

Commission aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture

A partir d'un diaporama présentant trois secteurs de la commune (Ménez-Rouz/Guélébara, Zone de la Gare et centre Bourg de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec), Mme Françoise RAOULT a montré le travail de la commission ayant recensé ces trois zones urbanisées à privilégier, dans le cadre du dossier PLUi-H.

Cette réflexion de la commission est issue de réunions communales, dit groupe de travail territorial de proximité, mais aussi d'une réunion d'un groupe de travail à Morlaix Communauté, en date du 21 décembre, présentant la méthodologie et l'objectif d'environ 5 400 nouveaux logements d'ici 20 ans, sur le territoire de Morlaix Communauté représentant environ 264 nouveaux logements sur la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

Les membres de la commission ont souhaité garder l'esprit du PLU de l'ancienne commune de Saint-Thégonnec et de la carte communale de l'ancienne commune de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec.

Partant de ces principes, trois secteurs sont présentés :

Premier secteur : Ménéz-Rouz/Guélébara : développement de l'habitat

Deuxième secteur : zone de la Gare : activité économique à développer, une exploitation agricole ayant disparu dans ce secteur

Troisième secteur : centre bourg de Loc-Eguiner : déconstruction du lit d'eau à venir et porte d'entrée de la commune et de l'agglomération de Morlaix ainsi que le long de la route de la Penzé, en remontant vers le lotissement de Gorre Loc en incluant les parcelles aujourd'hui agricoles à l'arrière.

Cette présentation a entraîné un long débat au sein de l'assemblée. Ainsi, certains élus ont fait part de leurs craintes de manquer de terrains constructibles d'ici 10 ans, d'autres ont posé les questions des dimensions des services existants en lien avec une augmentation trop forte de la population.

Mme le Maire ajoute également que la commune devra se garder la possibilité de flécher des espaces dédiés aux équipements publics, elle souhaite aussi que l'urbanisation ne soit pas prévue au-delà de la rocade, en raison de difficultés de déplacement, dûes au trafic routier. Néanmoins, un secteur, aujourd'hui fléché en zone d'activité artisanale pourrait être retenu en zone d'habitat. Il s'agit du triangle compris entre la RD 18 et la VC n° 1. En effet, ce secteur déjà desservi par le giratoire de la croix de mission, la problématique de franchissement de la rocade ne se pose pas.

M. Marc MADEC, Vice-Président en charge du PLUi-H au sein de Morlaix Communauté, a expliqué le cheminement de la démarche demandée aux communes, afin de se projeter sur une échéance à 20 ans :

- * Schématiser le projet d'aménagement (future zone d'extension d'environ 3,5 hectares)
- * Identifier le périmètre de centralité
- * Point sur les ZAE (zones d'activité économique)
- * Positionner des équipements nouveaux
- * Flécher les sites remarquables dans le cadre d'une politique environnementale.

Il a ainsi précisé que la communauté d'agglomération essaiera d'intégrer les demandes des communes, selon le scénario communautaire choisi. Puis des échanges s'installeront avec les communes pour aboutir à une première version du PLUi-H qui fera probablement l'objet de quelques révisions, assez rapidement suite à son approbation.

Il a conseillé à la commune de donner des orientations à des espaces : zones d'habitat ou zone d'activité et ainsi de ne pas se « brider ».

Mme RAOULT a conclu cette présentation au Conseil Municipal indiquant qu'elle émanait de volonté de la commission.

Commission bâtiments communaux, économie, artisanat, commerce, prospective et suivi de la commune nouvelle :

- Point sur les travaux en cours
- Point sur le dossier du commerce de proximité : deux porteurs de projet se sont faits connaître, récemment.
- Début de préparation du budget 2018.

Commission patrimoine classé, culture, tourisme et communication:

- Bulletin distribué en fin d'année avec quelques soucis de distribution notamment dans les boîtes aux lettres ayant l'étiquette « stop pub », en dépit du contrat avec la Poste prévoyant une distribution dans toutes les boîtes à lettres : des bulletins sont disponibles en mairie.

Construction de l'école

- Chape coulée dans l'intégralité du bâtiment, terrassement et voirie autour de l'école prévus lors des semaines 5 et 6.
- Livraison du bâtiment fin mars.
- 4 avenants sont nécessaires : lots terrassement, gros-œuvre, structure bois-charpente et serrurerie entraînant une plus value de 6 453,45 € HT.
- Visites du chantier programmées pour le Conseil Municipal le 17 février à 11 h et pour le personnel communal le 19 février à 17 h.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente QUEINNEC Brigitte – Bien situé 12, Avenue de Ker Izella
- Vente VOURCH Fabien-SENE Karelle – Bien situé 21, rue de Chappellendy
- Vente FLOQUET Jacques – Bien situé 5 Lotissement de Pors Mollier

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur la rue de la Gare : plusieurs rencontres de personnes utilisant la rue se sont déroulées fin décembre-début janvier (commerçants, maison de retraite, riverains, parents d'élèves). La commission analysera dans les prochaines semaines, les éléments issus des tests ainsi que les comptes-rendus des rencontres afin de proposer une position au Conseil Municipal de février.
- Pose prochaine de banderoles de recherche de médecins, près de la RN 12.
- Enquête publique en cours du 3 janvier au 2 février 2018 inclus relative au projet SAGE Léon Trégor : le CM n'a pas à délibérer.
- Formations des élus : mail adressé aux élus ainsi que recueil des formations remis sur table.
- Vœux au personnel le 19 Janvier à 18 h, salle des associations : Mme le Maire souligne l'importance de la présence des élus à cette réception, mettant en exergue la reconnaissance des élus envers le personnel qui œuvre tout au long de l'année, pour offrir un service public quotidien à la population.
- Obtention du prix zéro phyto 2018 par la commune : le prix sera remis à Mme le Maire et M. Stéphane LOZDOWSKI le 25 janvier à Rennes, lors du carrefour de l'eau. En tant que président du syndicat du Haut Léon, M. LOZDOWSKI souligne que la démarche zéro phyto repose sur un travail de longue haleine mené par les services techniques des communes qui sont souvent « moteur » en lien avec les élus qui sont, parfois, les premières personnes à convaincre. Mme le Maire indique qu'une remise de ce prix sera ensuite organisée en mairie, à l'attention des services techniques et de TILDE qu'elle tient à remercier.
Elle précise que dans cette démarche, deux secteurs restent sensibles : le cimetière et les terrains de football. Ainsi, une réflexion sera à mener par la commission environnement pour réfléchir à des aménagements au cimetière, comme l'ont fait certaines communes environnantes.
Ce prix zéro phyto représente un trophée et des tenues vestimentaires pour les services techniques.

- Recensement de la population : La population prise en compte à compter du 1^{er} janvier 2018 est la population légale au 1^{er} janvier 2015. Ainsi, au 1^{er} janvier 2018, la population totale était de 3 092 habitants soit 3 016 habitants au niveau de la population municipale représentant ainsi 48 habitants de plus qu'au 1^{er} janvier 2010 (année de comparaison).
- Mme le Maire donne lecture d'une carte de remerciements et de vœux, émanant d'une personne de plus de 80 ans ayant reçu un colis de Noël du CCAS « c'est le seul cadeau de Noël » a mentionné la personne.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aménagement voirie – cité Bel Air	EUROVIA MORLAIX	57 887,50 € HT
Baux ruraux pour parcelles AD 4 et AD 78, au 1 ^{er} janvier 2018	SCEA BECAM - GUICLAN	255 € et 267 €

Clôture de la séance à 22 h 15.

Affiché le 23 Janvier 2018.

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	